

**DOCUMENT
A CONSERVER**

Commune de Saint Laurent-sous- Coiron

DICRIM

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) précise les informations sur les risques majeurs au plus près des habitants (échelle communale).

RISQUES MAJEURS

Les bons réflexes

RAPPELS PRATIQUES

Catastrophes naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne à la possibilité de demander à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance sous les 5 jours qui suivent le sinistre.

Pour être indemnisés au titre des catastrophes naturelles, il faut :

- que les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance,
- que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel

Les n° d'urgence à connaître

Si vous êtes témoins d'un évènement si vous avez besoin d'aide, voici les n° d'urgence à connaître

112 N° d'urgence européen

15 SAMU

18 SDIS (POMPIERS)

17 POLICE ou GENDARMERIE

MAIRIE

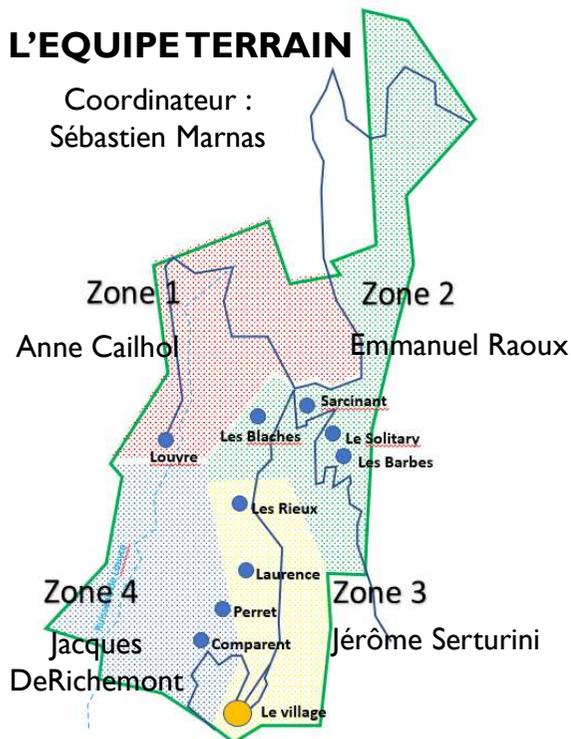
Téléphone 04 75 94 24 32

Courriel mairie-saint-laurent-sous-coiron@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture
Le Mardi : de 11h00 à 14h00
Le Vendredi : de 14h00 à 17h00

L'EQUIPE TERRAIN

Coordinateur :
Sébastien Marnas



Sites internet utiles :

Services de l'état de l'Ardèche :
<https://www.ardeche.gouv.fr>

Pour en savoir plus sur les risques du département :
<https://www.ardeche.gouv.fr/le-dossier-departemental-des-risques-majeurs-a2924.html>

L'alerte sur la commune :

En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée par :

- Tocsins
- la municipalité en porte à porte (répartition par zone)
- le passage d'un véhicule équipé d'un porte-voix
- l'envoi de SMS et/ou appel téléphonique (il faut au préalable transmettre vos coordonnées téléphoniques à la mairie)

GUIDE PRATIQUE

Risques majeurs



Les bons réflexes face aux risques majeurs

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que vous avez été prévenu, vous devez respecter les consignes suivantes :

| Avant | Pendant | Après |
|---|---|--|
| <p>Prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une radio portable équipée de piles- Une lampe de poche- Une réserve d'eau potable <p>Lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant les affaires de première nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité, vêtements chauds, un peu d'argent)</p> <p>(S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde.</p> | <ul style="list-style-type: none">- Se conformer aux consignes reçues : Evacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque- Ecouter la radio : France-info, France Bleu, radios locales pour rester informé sur l'évolution de la situation- Ne pas se déplacer (ne pas aller chercher les enfants à l'école : les enfants seront pris en charge par les enseignants)- Ne pas téléphoner sauf en cas de nécessité vitale pour ne pas encombrer les lignes pour l'organisation des secours | <ul style="list-style-type: none">- Ecouter la radio- Evaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses- Se mettre à disposition des secours- Faire toutes les démarches administratives nécessaires en cas de déclaration auprès de votre assurance |



CONSIGNES SPECIFIQUES

Evacuation :

- Couper les réseaux (eau, électricité, gas)
- Emporter uniquement des affaires de 1^{ère} nécessité
- Se rendre au point de regroupement (la salle des fêtes ou autre indiqué lors de l'évacuation)

Confinement :

- Se mettre à l'abri
- Fermer les portes, fenêtres, les calfeutrer
- Arrêter les systèmes de ventilation, climatisation,
- Boucher les prises d'air extérieures avec des chiffons ou des linges humides

DANS TOUS LES CAS, SE CONFORMER AUX CONSIGNES RECUES

FEUX DE FORETS

AVANT : Débroussailler, entretenir, les abords des habitations

PENDANT : - S'éloigner des zones à risque, dos au vent

- En cas de fumées : respirer à travers un linge humide
- Si possible, asperger d'eau les volets, portes, fenêtres des habitations situées en zone incendie

TEMPETES – VENTS VIOLENTS

AVANT : Couper les branchages cassés, dégager les câbles électriques

PENDANT : - Limiter les déplacements, dans la mesure du possible, rester chez soi

- Ne pas se promener en forêt, ne pas s'abriter sous un arbre,
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol

CHUTES DE NEIGE – GRAND FROID

- Se renseigner sur l'état des routes
- Limiter ses déplacements, dans la mesure du possible, rester chez soi
- Protéger ses canalisations contre le gel
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol

CANICULE

- Restez au frais (chez vous ou dans un lieu rafraîchi → la salle du conseil municipal ainsi que la salle des fêtes sont climatisés et pourront être ouverts en cas de demande)

- Buvez de l'eau (sans attendre d'avoir soif) et mouillez-vous le corps.
- Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit.
- Privilégiez les activités douces et sans effort.

MOUVEMENTS DE TERRAIN – CHUTE DE BLOCS

- Respecter les déviations mises en place
- Ne pas s'engager sur des routes signalées dangereuses
- S'éloigner du point d'effondrement

5 RISQUES MAJEURS
Répertoriés sur la commune

Pour plus de renseignement, rendez-vous en mairie